



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Plan de répartition des élèves 2019-2020 : Le conseil des commissaires se prononce

(Saint-Jérôme, le 19 décembre 2018) – Au terme d'une consultation qui s'est déroulée du 22 octobre au 29 novembre et portant sur les modifications de bassins de clientèle pour l'année 2019-2020, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) a adopté, le 18 décembre, son plan de répartition des élèves.

Mise en contexte du plan de répartition des élèves :

Ce plan vise à maximiser l'utilisation de tous les locaux afin de permettre à chaque établissement scolaire de réaliser pleinement sa mission. Dans le respect de la volonté du conseil des commissaires de ne pas déplacer les classes spécialisées et d'offrir à l'ensemble des élèves des milieux de vie propices aux apprentissages, sains et sécuritaires, le plan de répartition des élèves 2019-2020 doit répondre à l'enjeu réel et immédiat de l'explosion démographique que connaît le territoire de la CSRDN.

Ayant pris en compte les différentes préoccupations exprimées par les conseils d'établissement et par les milieux concernés, et ce, dans le meilleur intérêt de tous les élèves de la commission scolaire, des ajustements ont été apportés au document de consultation initial.

École Sacré-Cœur :

Le conseil des commissaires a adopté le maintien du déplacement de 157 élèves vers la nouvelle école de Saint-Hippolyte. Suivant les suggestions du conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur, il permettra cependant aux 16 élèves de la 6^e année de terminer leur primaire à leur école tout en ayant accès au transport.

École des Hauteurs :

Le conseil des commissaires maintient la proposition initiale de déplacer 228 élèves vers la nouvelle école de Saint-Hippolyte. Il permettra cependant aux élèves de la 6^e année de terminer leur primaire à leur école en faisant un choix d'école, selon la politique d'admission et d'inscription en vigueur.

École Sans-Frontières :

Le conseil des commissaires s'est prononcé en faveur du maintien de la proposition initiale de déplacer 144 élèves vers l'école Sacré-Cœur. Selon la volonté des parents de l'école, le conseil des commissaires permettra aux 17 élèves de la 6^e année de terminer leur primaire à l'école Sans-Frontières en ayant accès au transport.

École des Falaises :

Le conseil des commissaires opte pour le maintien de la proposition de modification du bassin, en apportant des ajustements. En réponse à la volonté exprimée par les parents, il consent à ce que les 68 élèves touchés par cette modification puissent terminer leur parcours primaire à cette école, toutefois, sans tenir compte des fratries et sans transport scolaire. Quant à eux, les nouveaux élèves du bassin modifié qui ne fréquentent pas actuellement l'école des Falaises devront fréquenter l'école des Hauteurs à partir de septembre 2019.

La CSRDN tient à remercier les parents et les conseils d'établissement qui se sont impliqués dans cette démarche de consultation.

-30-

Source : Nadyne Brochu, conseillère en communication
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord | 450 438-3131, poste 2103 | brochun1@csrdn.qc.ca

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

450 438-3131 / csrdn.qc.ca

CENTRE ADMINISTRATIF 1

995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7

CENTRE ADMINISTRATIF 2

795, rue Melançon
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4L1